

Présentation de la FNE

Mars 2025

Ce document contient 12 pages

Table des matières

I – Présentation de la FNE.....	3
1.1. Objectifs & Périmètre	3
1.1.1. Objectifs de la FNE.....	3
1.1.2. Périmètre de la FNE	4
1.2. Champ d’application de la FNE.....	5
1.3. Dispositif en V de facturation normalisée électronique	6
1.4. Les caractéristiques de la Facture Normalisée Electronique	7
1.4.1. Facture Normalisée Electronique (principale).....	7
1.4.2. Reçu Normalisé Electronique.....	7
1.5. La signature des factures et reçus électroniques	8
1.6. Les différents types de factures	10
1.7. Dispositions particulières relatives aux bordereaux de produits agricoles	11
1.7.1. Le bordereau normalisé électronique de réception de produits agricoles 11	
1.7.2. Le reçu normalisé électronique de réception de produits agricoles	11
1.8. Les avantages de la facture normalisée électronique (FNE)	12

I – Présentation de la Facturation Normalisée Electronique

1.1. C'est quoi la Facturation Normalisée Electronique ?

La facturation normalisée électronique est un système d'émission de factures électroniques adapté à toutes les catégories d'entreprises et à leurs régimes d'imposition qui sont normalisées et sécurisées. Ces factures peuvent être éditées à partir de plusieurs outils qui se déclinent ainsi qu'il suit :

- La plateforme FNE ;
- Les terminaux de facturation agréés ;
- Les systèmes de facturation interfacés avec la plateforme FNE via un API.

1.2. Objectifs & Périmètre

Avec l'évolution technologique, la Côte d'Ivoire s'oriente vers la dématérialisation des factures pour simplifier les processus. Prévues pour 2025, la Facture Normalisée Électronique (FNE) offre plusieurs avantages.

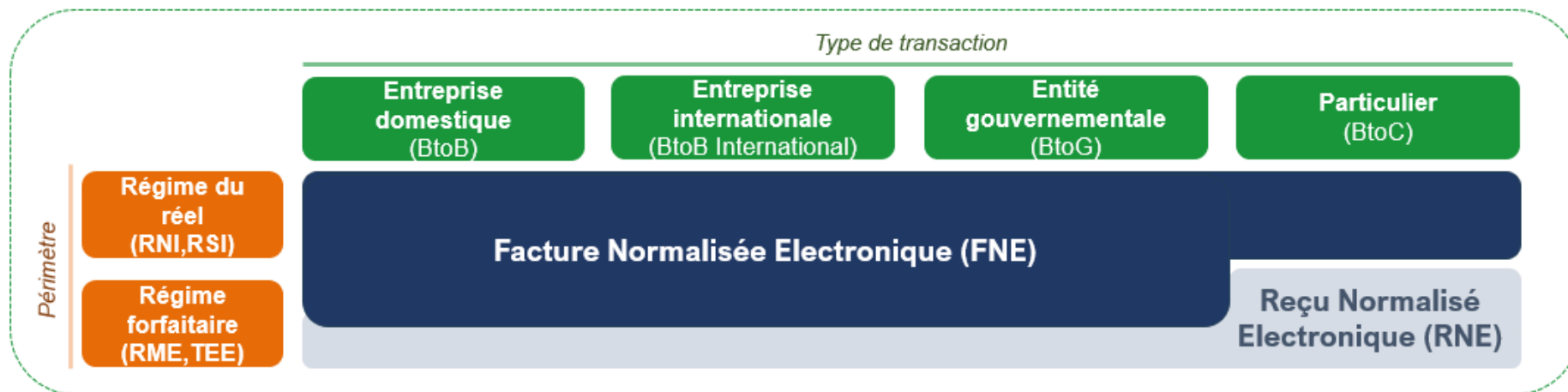
1.2.1. Objectifs de la FNE

- **Renforcer la compétitivité des entreprises :**
 - Allègement de la charge administrative ;
 - Réduction des délais de paiement ;
 - Gain de productivité avec le suivi en temps réel.
- **Réduction des frais administratifs :**
 - Suppression des coûts d'impression, de stockage et d'envoi des factures.
- **Facilitation des déclarations de TVA :**
 - Pré-remplissage automatique des déclarations fiscales.
- **Meilleure collaboration entre partenaires commerciaux :**
 - Archivage et gestion simplifiés des factures.
- **Réduction des contentieux fiscaux :**
 - Transparence accrue et meilleure traçabilité.

1.2.2. Périmètre de la FNE

La Facture Normalisée Électronique couvre :

- Toutes les catégories d'entreprises, des micro-entreprises aux grandes entreprises ;
- Tous les secteurs d'activité ;
- Tous les régimes d'imposition (Régime Réel Simplifié, Réel Normal, etc.) ;
- Transactions de vente de biens et prestations de services.



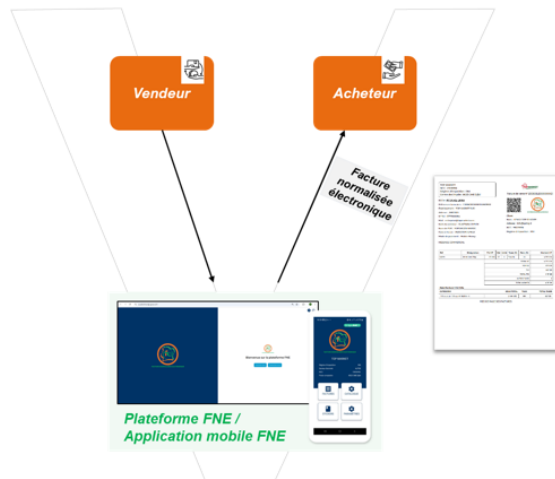
1.3. Champ d'application de la FNE

Toutes les entreprises sont soumises à l'obligation de délivrance de la facture normalisée électronique, quels que soient leur taille et leur régime, sauf dans les cas prévus par la loi, à savoir :

1	Les entreprises concessionnaires de service public d'eau, d'électricité et du téléphone
2	Les pharmacies
3	Le concessionnaire de service public chargé de l'identification des personnes
4	Les compagnies aériennes
5	Les entreprises pétrolières bénéficiant des dispositions de contrat de partage de production
6	Les stations-services uniquement pour leurs opérations de ventes de carburant
7	La Poste de Côte d'Ivoire
8	Les banques
9	Les compagnies d'assurance
10	Les concessionnaires de service de transport pour leurs opérations couvertes par la concession
11	Les entreprises de transport non concessionnaires de service public n'ayant pas opté pour l'assujettissement à la TVA
12	Les entreprises n'ayant pas d'installations professionnelles en Côte d'Ivoire

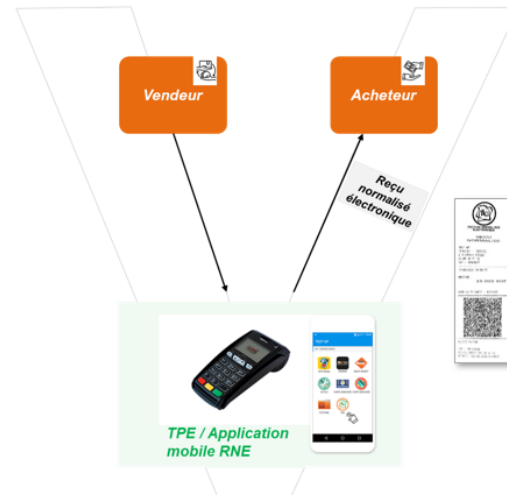
1.4. Dispositif en V de facturation normalisée électronique

Pour les entreprises au régime réel

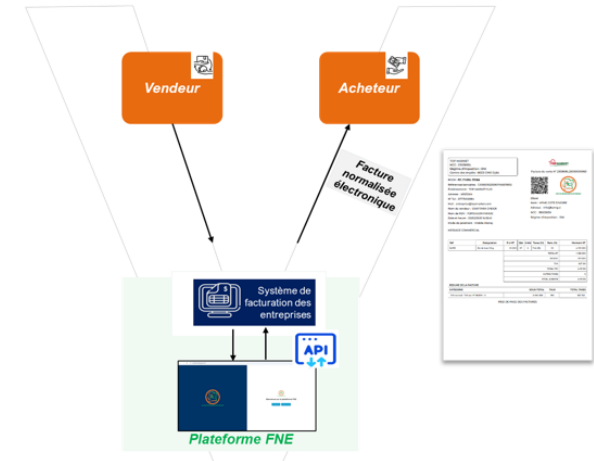


L'entreprise utilisera la plateforme pour éditer, générer et transmettre la facture en temps réel à l'acheteur. Pour les transactions avec les particuliers ou à l'international, la transmission pourra se faire via email ou par remise en main propre par l'entreprise

Pour les entreprises au régime forfaitaire et les entreprises du secteur du commerce



Pour les entreprises au régime forfaitaire ou travaillant dans le secteur du commerce, les transactions seront sécurisées par un reçu normalisé électronique délivré via un TPE.



En plus du droit commun, il est prévu, sur option, une disposition particulière pour les entreprises qui disposent de leur propre système informatisé de facturation. Ces entreprises sont autorisées à générer leurs propres factures et à les faire certifier par la plateforme FNE, par API. Cette procédure nécessite l'intervention éventuelle d'éditeurs ou d'intégrateurs pour la mise en conformité des logiciels à interfacier avec le système FNE.

1.5. Les caractéristiques de la Facture Normalisée Electronique

Le système met à disposition deux (02) types de factures :

- La Facture Normalisée Electronique (FNE) ;
- Le Reçu Normalisé Electronique (RNE).

1.5.1. Facture Normalisée Electronique (FNE)

La FNE est générée à partir de trois (03) systèmes :

- **Logiciel de facturation des entreprises** interfacé avec la plateforme FNE (API) ;
- **Plateforme FNE** (utilisation directe, importation de fichier) ;
- **Application mobile FNE** (application téléchargeable sur les téléphones mobiles).

La FNE se génère dans les transactions suivantes :

- Transaction d'entreprise à entreprise nationale ou internationale (B to B) ;
- Transaction d'entreprise à gouvernement (B to G) ;
- Transaction d'entreprise à consommateur (B to C) ;
- Transaction d'entreprise à entreprise à l'international (B to F).

1.5.2. Reçu Normalisé Electronique

Le RNE est générée à partir de deux (02) outils :

- **Terminal de paiement électronique (TPE)** ;
- **Application mobile RNE** (application téléchargeable sur les téléphones mobiles).

Le RNE se génère dans les transactions suivantes :

- Transaction d'entreprise à entreprise / régime forfaitaire à régime réel et vice-versa (**B to B**) ;
- Transaction d'entreprise à consommateur (**B to C**).

1.6. La signature des factures et reçus électroniques

La signature ou la certification de la facture et du reçu électroniques se décline à plusieurs niveaux qui constituent les éléments de sécurisation.

Cela se matérialise par des stickers virtuels représentés par des éléments matériels suivants qui apparaîtront sur les factures.



QR Code



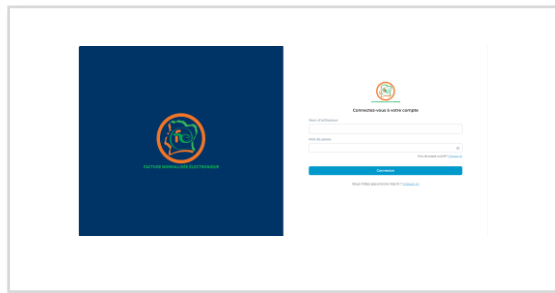
Visuel FNE



Numérotation en série annuelle ininterrompue

Le sticker virtuel est donc la pièce centrale de sécurisation que les entreprises doivent acquérir à la place des stickers physiques qui étaient distribués par la chambre de commerce. Elles doivent constituer des stocks par anticipation pour ne pas être en rupture au moment d'émettre des factures ou des reçus pour leurs clients.

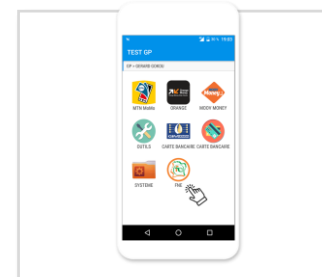
Pour les achats des stickers, les entreprises disposeront de plusieurs moyens :



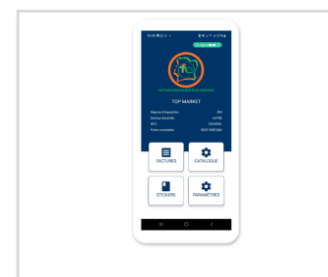
Plateforme FNE



TPE



Application mobile



Application mobile

1.7. Les différents types de factures

Numéro de facture

Visuel FNE

QR Code de certification de la facture

TOP MARKET
NCC : 2303695L
Régime d'imposition : RNI
Centre des impôts : 8023 CME Djibi

RCCM : HC-21ABJ-25284
Références bancaires : C1006010230001145678912
Établissement : TOP MARKET SUD
Adresse : ABIDJAN
N° Tel : 0777000084
Mail : entreprise@topmarket.com
Nom du vendeur : OUATTARA CHEICK
Nom de PDV : YODOUGON MAROC
Date et heure : 05/02/2025 14:56:41
Mode de paiement : Mobile-Money

MESSAGE COMMERCIAL

Ref	Désignation	P.U HT	Qté	Unité	Taxes (%)	Rem. (%)	Montant HT
54789	Riz de lune 25kg	65 000	67	4	TVA (8)	20	4 350 000
TOTAL HT							4 350 000
REMISE							870 000
TVA							627 120
TOTAL TTC							4 111 120
AUTRES TAXES							0
TOTAL A PAYER							4 111 120

RÉSUMÉ DE LA FACTURE

CATEGORIE	SOUS-TOTAL	Taux	TOTAL TAXES
Tva normal - Tva sur HT 18,00% - A	3 484 000	18%	627 120

PIED DE PAGE DES FACTURES

Spécimen de la facture normalisée électronique

Visuel FNE

Numéro du reçu

QR Code de certification du reçu

RECU NORMALISE

Reçu n° : 1111111V240012

TEST GP
TERMINAL : 1009572
2 PLATEAUX COCOOT
07:35:19 71 16
NCC : 1234567Y
11/09/2024 18:50:52

MONTANT : 35 000 XOF

MODE DE Paiement : ESPECES

CLIENT-PAYEUR

NCC : 99125820
POLYCLINIQUE INT DE L'IN
MOUCI -BJ- 03-2022-11-04037

Spécimen du reçu normalisé électronique

1.8. Dispositions particulières relatives aux bordereaux de produits agricoles

La collecte des produits agricoles (café, cacao, hévéa, palmier à huile, noix de cajou, cola, fruits et légumes, produits vivriers et divers autres produits agricoles) et de pêche (poissons frais) sont généralement effectués par des entreprises régulièrement immatriculées (exportateurs, traitants et revendeurs) auprès de petits planteurs et pêcheurs souvent installés loin des villes et ne disposant pas de compte contribuable.

La pratique a toujours été la remise de bulletin d'achat au producteur par l'acheteur. En attendant la fiscalisation de ces secteurs d'activités, il est institué la délivrance de bordereaux et de reçus normalisés électroniques de réception de produits agricoles. Un exemplaire est remis au fournisseur pour justifier la transaction.

1.8.1. Le bordereau normalisé électronique de réception de produits agricoles

Il tient lieu de facture d'achat. Il détaille la nature exacte des produits facturés. Par conséquent, il doit être généré dans les mêmes conditions que les factures normalisées électroniques.

1.8.2. Le reçu normalisé électronique de réception de produits agricoles

Il retrace les achats, sans détailler la nature exacte des produits. Il doit être généré dans les mêmes conditions que les reçus normalisés électroniques, notamment par les forfaitaires ou par association avec une caisse enregistreuse. Dans ce dernier cas, le numéro du ticket de caisse doit être inscrit sur le reçu normalisé électronique.

1.9. Les avantages de la facture normalisée électronique (FNE)

Les avantages de la FNE sont :

- La réduction des coûts et du temps de traitement des factures ;
- La réduction des coûts administratifs liés à la gestion des factures papier ;
- La diminution du coût de la déclaration de TVA, avec la possibilité du pré-remplissage (à terme) ;
- L'amélioration de la trésorerie avec le raccourcissement des délais de paiement ;
- La sécurisation et l'amélioration du délai de délivrance des factures ;
- L'archivage et l'accès facilité aux factures (stockées de manière centralisée).